

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00917

**ETUDE D'AMENAGEMENT DU COURS D'EAU (LIT ET
BERGES) : GIER A L'HORME ENTRE LE 9 ET LE 27
AVENUE BERTHELOT ET GIER A SAINT CHAMOND RUE
FONT ROZET - MARCHÉ CONCLU AVEC LE GROUPEMENT
VDI/HTV/RIPARIA**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2123-1 1° et R2123-4 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la consultation relative à une étude d'aménagement du cours d'eau (lit et berges) : Gier à L'Horme entre le 9 et le 27 avenue Berthelot et Gier à Saint Chamond rue Font Rozet, organisée par Saint-Etienne Métropole du 19/07/2024 au 05/09/2024 à 12h00 ayant fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de la collectivité et Marchés online,

CONSIDERANT que les offres remises par les deux prestataires suivants :

- ARTELIA - 4, rue Germaine Veyret-Verner 38130 Echirolles
- Groupement VDI/HTV/RIPARIA - 35 rue de la Télématique – Le Consortium – 42000 Saint-Etienne

sont conformes,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir : le prix des prestations pondéré à 40%, la valeur technique pondérée à 55 % et les performances en matière de protection de l'environnement pondérées à 5 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre proposée par le groupement VDI/HTV/RIPARIA est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché est conclu avec le groupement VDI/HTV/RIPARIA, sis 35 rue de la Télématique – Le Consortium – 42000 Saint-Etienne, SIRET : 799 483 987 00043, relatif à une étude d'aménagement du cours d'eau (lit et berges) : Gier à L'Horme entre le 9 et le 27 avenue Berthelot et Gier à Saint-Chamond rue Font Rozet.

Envoyé en préfecture via DOTELEC -

Reçu en préfecture le 10 octobre 2024

Publié le 10 octobre 2024

ID : 99_AU-042-244200770-20241010-C20240091710

ARTICLE 2

La durée du contrat est de 2 ans à compter de la date de sa notification.

Les délais d'exécution sont les suivants :

- Etat des lieux diagnostic : 1 mois
- Scénarios d'aménagement : 1 mois
- Etudes d'avant projet : 1 mois

Chacun de ces délais démarrera à compter de la date fixée par ordre de service.

ARTICLE 3

Le marché est traité à prix unitaires. Les prix du marché sont révisables.

Le montant global du marché est de : 42 350,00 € HT € HT.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au budget Rivières – section Investissement – 2014 CRGIE 453.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 10/10/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX